

Compte-rendu sommaire

Présents : Monsieur GUDIN, Madame HUGUET, Madame BILLARD, Monsieur LE METTE, Monsieur VAURY, Madame SOUBIEUX, Madame TOURNE, Monsieur ROYER, Monsieur PAVIOST, Madame CLEMENT, Madame SAUNIER, Monsieur MALON, Monsieur MAISONS, Madame TROUVE, Madame GUERIN, Madame CHARON.

Absent(es) excusé(es) : Madame DURANTE, Monsieur SALLE, Monsieur JACQUET.

Secrétaire de séance : Madame TROUVE.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

01) Taxe d'aménagement

a) Commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la délibération n°2015-102 en date du 24 novembre 2015 a fixé le taux de la taxe d'aménagement à 3,5%.

Monsieur le Maire propose de modifier ce taux.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le taux de la taxe d'aménagement à 4% à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ce taux restera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne le modifier.

b) ZAC Autroche

Monsieur le Maire rappelle au Conseillers que la délibération n°2012-101 fixait un taux de taxe locale d'aménagement à 5% au niveau de la zone d'activité commerciale d'Autroche, soit les zones AUX définies par le Plan Local d'Urbanisme.

Il y a lieu de réactualiser cette délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de fixer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 5 % ;

- **décide** de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information ;

02) Décision modificative : service des Eaux et Assainissement

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** la décision modificative suivante :

21	Immobilisations corporelles	- 70309,00€
23	Immobilisations en cours	+ 70309,00€

03) Personnel de la fonction publique territoriale

a) Avancement de grade

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été proposé un avancement de grade à un adjoint technique de 2^{ème} classe titulaire à temps plein.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,
- **décide** de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet,
- **décide** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 31 décembre 2016.

b) Astreinte de déneigement

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'attribuer une indemnité par semaine d'astreinte, pour la viabilité hivernale des routes, aux agents des services techniques suivant le planning établi.

Cette astreinte débutera le lundi 14 novembre 2016 et se terminera le dimanche 19 Mars 2017.

c) Convention de mise à disposition

1) Amicale d'Artenay

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et l'association de l'Amicale d'Artenay.

Cette convention prévoit la mise à disposition d'un agent à raison de 126,75 heures durant les périodes scolaires 2016-2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2) Judo Club de la Région d'Artenay 1

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le J.C.R.A. La municipalité s'engage à prendre en charge le coût de cette mise à disposition et l'association est responsable du prêt ainsi que l'entretien du parc matériel.

Cette convention prévoit la mise à disposition d'un agent à raison de 151,25 heures du 12 septembre 2016 au 31 mai 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3) Judo Club de la Région d'Artenay 2

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le J.C.R.A. L'association s'engage à défrayer la municipalité de l'intégralité des heures mises à disposition.

Cette convention prévoit la mise à disposition d'un agent à raison de 554 heures à compter du 1^{er} septembre 2016 pour une durée d'un an.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4) Artenay Badminton Club

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et l'Artenay Badminton Club.

Cette convention prévoit la mise à disposition d'un agent à raison de 83 heures du 12 septembre 2016 au 31 mai 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5) ESAT d'Auvilliers

Monsieur le Maire donne lecture des conventions prévues entre la commune et l'ESAT d'Auvilliers. La première convention prévoit la mise à disposition du gymnase d'Auvilliers les jeudis de 18h à 19h30, la seconde prévoit la mise à disposition du gymnase d'Auvilliers les vendredis de 10h00 à 12h00.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** la convention entre la commune et l'ESAT pour l'année scolaire 2016 - 2017.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

d) Adhésion au Service de conseil en organisation et en recrutement du Centre de Gestion du Loiret

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'adhérer au service payant, selon tarif fixé par délibération du Centre de Gestion de la FPT du Loiret, de Conseil en organisation et en recrutement du Centre de Gestion de la FPT du Loiret.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

e) Convention CDG mise à disposition d'un conseiller de prévention dans le cadre d'un accompagnement dans l'élaboration d'une démarche d'évaluation des risques professionnels avec le Centre de Gestion

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à faire appel au Centre de Gestion du Loiret pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention en vue de la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

04) Demande de subvention au Fonds National de Prévention

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible au Fonds National de Prévention pour la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels au sein de la collectivité.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

05) Réévaluation des loyers communaux

Conformément à l'article 35 de la loi n° 2005-841 et,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** les loyers mensuels des logements communaux à compter du 1^{er} novembre 2016.

06) Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine

a) Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** la rédaction des statuts de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine joints en annexe à la présente,
- **autorise** le Président à mettre en œuvre la procédure correspondante,
- **précise** que les transferts de compétences feront l'objet d'une évaluation du transfert de charges dans les conditions prévues par le code général des impôts,
- **autorise** le Président ou vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

b) Délégation du droit de préemption urbain

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme, dans les conditions prévues par la délibération n°2016-47 du conseil communautaire.

07) SICALA

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **donne** un avis favorable à la signature de la convention de liquidation du SICALA telle qu'annexée à la présente délibération
- **autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de liquidation.

08) Tarifs 2017

a) Tarifs communaux

Compte-tenu de l'évolution du coût de la vie, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les différents tarifs communaux.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2017 comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

b) Surtaxe communale eau potable et assainissement

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** la surtaxe communale eau potable par m³ à 0, 4185€ à compter du 1^{er} janvier 2017.
- **fixe** la surtaxe communale assainissement par m³ à 0, 4856€ à compter du 1^{er} janvier 2017.

09) Cabinet médical

a) Remboursement assurance

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** l'établissement de deux titres de recettes dans le cadre du remboursement de l'assurance.

10) Indemnité au receveur municipal

Monsieur le Maire informe les Conseillers du versement courant décembre d'une indemnité au receveur municipal.

11) Engagement et paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à engager et à signer les dépenses d'investissement du Budget de la Commune, du Budget du CCAS et du Budget service Eaux et Assainissement avant le vote des Budgets 2017.

12) Musée : saison culturelle 2016 – 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la liste des 11 spectacles composant la saison culturelle 2016 - 2017 du Musée.

Le montant de cette saison est de 28 652,81€ et un coût final pour la commune, après déduction des subventions, d'environ 4 790,00€

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **valide** le programme composant la saison culturelle 2016 - 2017 du Musée.

13) Affaires diverses

a) Amicale des Sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'Amicale des Sapeurs-pompiers dans le cadre de la Sainte-Barbe et de l'inauguration du nouveau Centre de Secours qui se dérouleront le 3 décembre 2016.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-pompiers dans le cadre de la Sainte-Barbe et de l'inauguration du nouveau Centre de Secours.

b) École maternelle : classe poney

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle adressée par l'école maternelle pour l'organisation d'un projet poney durant l'année scolaire 2016-2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** une subvention exceptionnelle à l'école maternelle d'Artenay de 15,00€ (quinze euros) par enfant, soit un total de 195,00€ (cent-quatre-quinze euros) dans le cadre du projet poney pour l'année scolaire 2016-2017.

c) Pays Loire Beauce : demande de subvention

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation de luminaires sur l'ensemble du territoire de la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** le projet mentionné,
- **autorise** monsieur le maire à répondre à l'appel à projets pour les travaux de modernisation de l'éclairage public, organisé par le Pays Loire Beauce sans le cadre de son projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », et **autorise** monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à cet appel à projet,
- **sollicite** la Région Centre-Val de Loire, au travers du Pays Loire Beauce, afin d'obtenir une aide financière pour les travaux de performance énergétique de l'éclairage public, et **autorise** monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention,
- **autorise** monsieur le maire, le cas échéant à l'issue de l'appel à projets, à signer les conventions, notamment les conventions particulières d'appui financier, permettant à la commune de bénéficier de l'enveloppe du Fond de Transition Energétique attribuée au Pays Loire Beauce, en tant que lauréat « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».
- **autorise** monsieur le maire à signer toutes les pièces relative à ce dossier.

d) École maternelle : demande d'intervention musicale

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de l'école maternelle sollicitant l'intervention d'une musicienne dans les classes.

Malheureusement, la musicienne sollicitée n'est pas disponible au vue de son planning déjà chargé.

e) Amis de l'Orgue

Monsieur le Maire informe les Conseillers du concert de Noël organisé par les Amis de l'Orgue le dimanche 11 décembre 2016 à 16h en l'église Saint Victor avec le Chœur et l'Harmonie de l'École Municipale de Musique d'Artenay, auquel ils sont invités.

f) Spectacle pyrotechnique

Le spectacle pyrotechnique aura lieu le samedi 17 décembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.